

## Gouverner contre les Français

---

*L'hypocrisie est, chez une nation, le dernier degré du vice. C'est donc faire acte de citoyen que de s'opposer à cette tartuferie sous laquelle on couvre ses débordements (Balzac)*

Un projet de construction d'un grand bâtiment de verre, accolé à la partie ouest des emblématiques colonnades de pierre du Palais Bourbon, vient d'être annoncé par la présidence de l'assemblée nationale.

Le projet aurait fait l'objet d'un appel d'offres, passé inaperçu, en 2023. Son coût dépasserait les 40 millions d'euros. Quand on connaît la propension des marchés publics à dépasser de beaucoup les montants initialement prévus, on ne peut qu'être inquiet sur le coût final du projet.

Un permis de construire aurait été déposé le 16 juin dernier. Les travaux devraient être achevés en 2028.

Le projet prévoit de démolir l'actuel pavillon d'entrée des visiteurs pour le remplacer par un bâtiment en verre de deux étages, destiné notamment à accueillir une boutique et une cafétéria, et d'une superficie de 4000 m<sup>2</sup>.

Le caractère massif de l'édifice nuirait beaucoup à l'harmonie du lieu. L'ensemble constitué par l'église de la Madeleine, l'hôtel de la Marine, la place de la Concorde et le Palais Bourbon a été classé par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité en 1991, au même titre que les autres monuments emblématiques des rives de la Seine.

Cet ensemble urbanistique et architectural se rattache donc à Notre-Dame de Paris, l'Hôtel de ville de Paris, la Sainte-Chapelle, les deux palais (le grand et le petit) jouxtant le pont Alexandre III, la Tour Eiffel, le palais de Chaillot, le palais du Louvre, les Invalides, l'école militaire et de leurs sites (Quais Voltaire et Malaquais, Île Saint-Louis, les ponts de la Seine, esplanade des Invalides, etc.). Défigurer l'un de ces monuments reviendrait peu ou prou à trahir l'engagement de l'État de conserver et d'entretenir, dans un souci de respect de l'histoire architecturale et de la beauté des lieux, l'ensemble précité.

Le plus tragique est que le ministère de la culture lui-même ne serait pas au courant du projet alors qu'il déploie depuis plusieurs mois ses efforts en faveur de la création d'un site patrimonial regroupant les sites et monuments classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Bel exemple, parmi tant d'autres, des dysfonctionnements de l'État.

Au moment même où l'assemblée nationale se prépare à dépenser plus de 40 millions d'euros – soit au moins un pour mille des 40 milliards d'économies budgétaires actuellement recherchées – pour défigurer l'un des sites les plus emblématiques de la capitale française, le gouvernement annonce qu'il compte réaliser 1,7 milliards d'économies budgétaires en année pleine dans le domaine des dépenses de santé.

80 000 lits d'hôpitaux ont été fermés en France depuis 2005, dont 43 000 depuis 2013, près de 5 000 en 2023 et 31 000 entre 2017 et 2023, alors que la population a augmenté de 7 millions de personnes depuis vingt ans.

*Les principaux responsables de cet état de fait sont les députés. Ceux-ci fixent en effet chaque année l'ONDAM (objectif national de dépenses d'assurance maladie) dans les lois de finances de la sécurité sociale. Cette réforme du financement des dépenses de santé a été introduite en 1996 par le gouvernement d'Alain Juppé, aidé de son ministre du travail et des affaires sociales,*

Jacques Barrot, et de son secrétaire d'État à la santé et à la sécurité sociale, Hervé Gaymard. Elle n'a pas été significativement amendée depuis. Au contraire, elle a été aggravée par la création, le 1<sup>er</sup> avril 2010, en application de la loi *Hôpital, patients, santé et territoire* du 21 juillet 2009, des agences régionales de santé (ARS) par Roselyne Bachelot, ministre de la santé des premier et deuxième gouvernements de François Fillon.

Les députés sont également responsables d'avoir voté, en 1998, la loi sur les 35 heures. Cette loi a désorganisé l'hôpital et découragé les personnels, qui y étaient d'ailleurs très majoritairement opposés mais que le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, et son ministre des affaires sociales, Martine Aubry, n'ont pas écoutés.

S'y ajoute le *numerus clausus*, introduit en 1971 par le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas et par ses ministres de l'éducation nationale, Olivier Guichard, et de la santé, Robert Boulin. Bien qu'il ait été officiellement supprimé en 2020, la pénurie de lits dans les CHU aboutit à son maintien dans les faits. La conséquence lointaine de cette mesure est qu'un Français sur cinq n'a plus accès à un médecin traitant. Un généraliste sur deux dit ne plus accepter de nouveaux patients, la surcharge de tâches administratives, absurdes et inutiles, s'ajoutant à la pénurie organisée de thérapeutes. De nombreux départements français sont sans cardiologue, sans dermatologue, sans rhumatologue, etc. Dans beaucoup de communes, les dentistes font défaut ou ne prennent plus de nouveaux patients. Les maternités ferment les unes après les autres depuis plus de trente ans. Des Antilles l'on prend l'avion pour la région parisienne afin de passer scanners, radios, IRM dans des délais acceptables pour pouvoir être traité à temps d'un éventuel cancer. Les hôpitaux de l'APHP eux-mêmes refusent désormais de prendre en charge les patients qui se présentent à eux, y compris ceux qui, ayant déjà consulté le même service en leur sein, disposent d'un numéro d'identification idoine. Pour consulter un spécialiste, à Paris même, il faut souvent patienter (*sic*) au moins six mois, voire davantage. Beaucoup de médecins refusent de prendre de nouveaux patients, fussent-ils résidents de leur circonscription depuis toujours et, bien sûr, dûment affiliés à la caisse primaire d'assurance maladie locale. Les urgences de certains hôpitaux sont elles-mêmes rationnées, en n'acceptant chaque jour que, par exemple, les 40 premiers patients, lesquels doivent camper sur le trottoir afin d'avoir, le lendemain matin, une chance d'être acceptés.

Ainsi, plus d'un Français sur deux renoncerait désormais à se soigner. Ce sont ceux-là qui, naturellement, se trouvent vertement sermonnés lorsque, se présentant aux urgences dans un état pitoyable, ils se voient rétorquer qu'ils auraient dû consulter beaucoup plus tôt et que, désormais, il est trop tard pour espérer guérir. Les admonestations gouvernementales vont toutes dans le même sens depuis des années : « en cas de symptômes, n'hésitez pas à consulter *au plus vite* » ; « plus le diagnostic est retardé, plus les soins *coûtent chers pour des résultats aléatoires* » ; « ne soyez pas *négligents*, consultez au plus vite », etc. Quant au code de la santé, il regorge de considérations sur les droits des patients. Il est vrai qu'il faut désormais clairement distinguer, parmi les malades, les patients de ceux, toujours plus nombreux, qui se voient privés de l'accès aux soins. Quelle tartufferie généralisée !

La dichotomie aveuglante qui existe actuellement entre les priorités affichées par les pouvoirs publics en matière de dépenses publiques et les besoins réels des Français place notre pays dans une situation pré-révolutionnaire.

**Hervé Beaudin,**

*membre du conseil national du Forum pour la France*

*le 26 juin 2025*